

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 9 novembre 2022

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 9 novembre 2022, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire à l'occasion de travaux nécessitants l'installation d'une nacelle à la rue « Schlassstrooss » à Born, du 16 au 17 novembre 2022.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le __1_0_N()V_2()22____

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal, contreseing, article 74 de la loi communale

